

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 8
Présents : 7
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0
<u>Date de convocation</u> 25/05/2024

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kevin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie, Mme CRUET Cynthia

Etait absent :

Etaient excusés : M. CAZES Jérôme

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROBERT François

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE DEVIS DE LA SARL PINTO

Monsieur le Maire indique que le sol de la pièce principale ayant été rehaussé car il risquait de s'effondrer, la hauteur légale n'était plus assurée au niveau des fenêtres. Monsieur Frédéric PINTO a donc proposé d'installer 3 garde-corps. De plus, 2 trappes de visite devant chaque moteur de conduit de désenfumage pour un accès en cas de problème sont obligatoires.

Un devis a été demandé à la SARL PINTO et s'élève à 772,29 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la SARL PINTO.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme

